



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable

## CONTRAT TERRITORIAL DU BASSIN VERSANT DE LA MOINE ET DE LA SANGUEZE

(2015 - 2019)

### Avenant n° 1

ENTRE :

Le **Syndicat mixte EPTB de la Sèvre Nantaise**, représenté par M. Jean-Paul BREGEON, Président, agissant en vertu de la délibération n°2017/45 du Conseil Syndical du 11 juillet 2017,

et

Le **Syndicat des Vallées de la Moine et de la Sanguèze**, représenté par M. Jean-Paul BREGEON, Président, agissant en vertu de la délibération du Comité Syndical du 23 mai 2017,

La **Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire** représentée par M. Claude COCHONNEAU, Président,

Le **CER Maine-et-Loire**, représenté par M. Olivier BOUCHONNEAU, Président,

Le **CIVAM Maine-et-Loire**, représenté par M. Denis ROULLEAU, Président,

Le **GABB Anjou**, représenté par Mme Sylvie FRADIN, Présidente,

L'association **Mission Bocage**, représentée par M. Jacques ROY, Président,

d'une part,

ET :

L'**Agence de l'eau Loire-Bretagne**, établissement public de l'Etat, représentée par M. Martin GUTTON, Directeur général, agissant en vertu de la délibération n° 2017-254 du Conseil d'Administration du 9 novembre 2017,

**IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

## **Article 1 : OBJET DE L'AVENANT AU CONTRAT TERRITORIAL**

Le présent avenant vise à actualiser et compléter le contrat territorial du bassin de la Moine et de la Sanguèze, signé le 4 juillet 2016.

Il précise également les modifications apportées aux articles 4, 7 et 8 du contrat territorial initial.

## **Article 2 : DETAIL DES ACTIONS FAISANT L'OBJET D'UNE MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- **Nouvel article 4 : stratégie et programme d'actions :**

- **Volet « milieux aquatiques »**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau du 10 décembre 2015 n'avait pas demandé pour ce contrat de revoir les objectifs à la hausse. Toutefois, le syndicat a profité de l'avenant réalisé sur le volet pollutions diffuses pour réajuster sa programmation pluriannuelle.

Les modifications apportées au contrat portent principalement sur les travaux de restauration de la continuité écologique. L'aide apportée par l'agence de l'eau est revue à la hausse en raison de plusieurs facteurs :

- L'application des taux du 10ème programme révisé
- L'actualisation des dépenses prévisionnelles des travaux suite à la réalisation des études d'avant-projet (Chaussées de la Garenne Valentin et du Moulin cassé) L'ajout d'opérations nouvelles : chaussée du Bois Chaudeau (Liste 2)
- L'abandon des travaux sur les ouvrages non classés en Liste 2 (moulin du Pont de Moine) en raison du contexte local difficile.

- **Volet « pollutions diffuses »**

Un programme d'actions « pollutions diffuses » est ajouté pour les deux dernières années du contrat (2018 et 2019).

L'objectif de ces deux années sera de faire prendre conscience des enjeux liés à l'eau à l'ensemble des acteurs et de lancer une dynamique. Il s'agit également de collecter les informations nécessaires à la construction d'un programme d'actions plus complet qui pourrait être mis en œuvre dans un prochain contrat.

En dehors du bassin versant du captage de Ribou Verdon (amont de la Moine) qui fait l'objet d'un contrat territorial (2014-2018) porté par l'agglomération du Choletais, les enjeux du territoire se situent essentiellement sur la Sanguèze et sont liés au phosphore, aux matières organiques et aux pesticides (herbicides, fongicides et des pics d'AMPA très importants). Pour les nitrates, depuis 2012, l'objectif du Sage de 25 mg/l est respecté.

Les actions agricoles sont essentiellement ciblées hors zone viticole, à l'amont du bassin versant de la Sanguèze, identifié dans le PAOT comme prioritaire pour limiter les transferts de polluants. Deux petits bassins versants, Le Verret (1 500 ha) et l'Aunay-Barbot (950 ha), affluents de la Sanguèze, ont été identifiés prioritaires dans l'étude préalable au contrat, et une complémentarité y est recherchée avec les travaux « milieux aquatiques » qui y sont programmés.

Le programme prévoit de réaliser des diagnostics individuels d'exploitations permettant de définir un projet individuel pour chaque exploitation volontaire : 39 diagnostics d'exploitations (soit 30% des exploitations des territoires prioritaires) sont programmés.

A l'issu du diagnostic, les exploitants qui se seront engagés sur un projet individuel, pourront bénéficier d'un accompagnement adapté à leur projet. Le programme d'actions prévoit l'accompagnement de 21 exploitations.

Enfin, des actions de conseils collectifs seront proposées en fonction des besoins identifiés dans les diagnostics et selon les thématiques suivantes :

- Le développement de l'agriculture biologique,
- L'évolution vers des systèmes herbagers,
- La limitation de l'usage des produits phytosanitaires,
- L'amélioration de la gestion des effluents,
- La gestion durable des terres agricoles,
- Une meilleure gestion du parcellaire et des bordures de parcelles

De plus, la chambre d'agriculture portera, à l'échelle d'un petit sous bassin versant inclus dans l'Aunay-Barbot, une étude de diagnostic et de définition d'un plan d'aménagements pour limiter les transferts de pollution. Les premiers travaux d'aménagement qui en découleront sont programmés dès 2019 sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Sèvre Nantaise.

La définition des indicateurs agricoles à collecter, ainsi que les objectifs qui y seront associés, reste à finaliser. Ce travail sera achevé avant la fin 2017 afin de s'assurer de l'homogénéité des données et informations qui seront collectées.

A noter que les viticulteurs, présents à l'aval de ce bassin versant, ne sont pas ciblés par ce contrat mais par le contrat territorial du Vignoble Nantais (2017-2021). Toutefois, l'EPTB Sèvre nantaise sera associé à la mise en œuvre et au suivi du contrat « viticulture » afin d'assurer une complémentarité entre ces différentes opérations.

### **Article 3 : REORGANISER LES ENVELOPPES FINANCIERES INITIALES**

- **Nouvel article 8 : Données financières**

Pour le volet « pollutions diffuses », le coût prévisionnel d'actions 2018 et 2019 s'élève à 210 046 € et l'aide prévisionnelle de l'agence, avec les modalités du 10ème programme, est estimée à 143 357 €.

Pour le volet « milieux aquatiques », le montant prévisionnel des actions 2018 et 2019 s'élève à 1 408 641 € et l'aide prévisionnelle est estimée à 951 985 €.

Les nouveaux échéanciers prévisionnels sont présentés en annexe 1.

### **Article 4 : AUTRES ARTICLES MODIFIES**

Tous les paragraphes de l'article 7 du contrat initial restent inchangés excepté celui relatif à l'agence de l'eau :

➤ **L'agence de l'eau Loire-Bretagne**

S'engage à :

- Attribuer des aides financières en application de ses règles générales d'attribution et de versement des subventions. Pour le volet « milieux aquatiques », les modalités d'aides appliquées sont celles présentées dans les tableaux en annexe 1. Pour le volet « pollutions diffuses », les modalités d'aides appliquées sont celles en vigueur lors de la décision annuelle. Les engagements restent subordonnés à l'existence des moyens budgétaires nécessaires mais bénéficient d'une priorité. L'engagement de l'agence ne vaut que si l'échéancier prévu est respecté,
- Transmettre au bénéficiaire et à sa demande toute information susceptible de l'aider à suivre et piloter les actions réalisées,
- Respecter, le cas échéant, les règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles dont elle dispose,
- indiquer les coordonnées de l'agence : l'instructeur de délégation, ou l'assistante de la directrice de délégation.

### **Article 5 :**

Toutes les clauses du contrat initial demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires au présent avenant.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Pour le Syndicat mixte EPTB Sèvre Nantaise

Le Président,

**Jean-Paul BREGEON**

Pour l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

X

Pour le directeur général

**Bernadette DORET**

Pour le Syndicat des Vallées de la Moine  
et de la Sanguèze

Le Président,

**Jean-Paul BREGEON**

Pour la Chambre régionale d'agriculture  
des Pays de la Loire

Le Président,

**François BEAUPERE**

Pour le CER Maine-et-Loire

Le Président,

**Olivier BOUCHONNEAU**

Pour le CIVAM Maine-et-Loire

Le Président,

**Denis ROULLEAU**

Pour le GABB Anjou

La Présidente,

**Sylvie FRADIN**

Pour l'association Mission Bocage

Le Président,

**Jacques ROY**

## CT du BV MOINE SANGUEZE - Volet Milieux Aquatiques

### Syndicat des Vallées de la Moine et de la Sanguèze

Désignation des actions	Code travaux	Coût prévisionnel (€)	Coût prévisionnel retenu (€)	Subvention agence			Echéancier d'engagement (€)*	
				Taux	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	2018 Avenant	2019 Avenant	
<b>Volet Milieux aquatiques</b>								
Restauration continuité sur gros ouvrages	240120	675 000	675 000	80%	540 000	376 000	164 000	
Restauration lit mineur et petits ouvrages	240122	168 500	168 500	60%	101 100	37 500	63 600	
Restauration berges (clôtures, abreuvoirs)	240122	31 000	31 000	60%	18 600	18 600	0	
Restauration ripisylve	240122	197 500	197 500	40%	79 000	43 500	35 500	
Communication	240540	4 000	4 000	60%	2 400	1 200	1 200	
Etudes complémentaires	240510	149 000	149 000	80%	119 200	40 000	79 200	
Investissement agro-env (zones tampons)	180123	42 500	42 500	40%	17 000	0	17 000	
<b>TOTAL milieux aquatiques</b>		<b>1 267 500</b>	<b>1 267 500</b>	<b>69%</b>	<b>877 300</b>	<b>516 800</b>	<b>360 500</b>	

### Communauté d'agglomération du Bocage bressuirais

Désignation des actions	Code travaux	Coût prévisionnel (€)	Coût prévisionnel retenu (€)	Subvention agence			Echéancier d'engagement (€)*	
				Taux	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	2018 Avenant	2019 Avenant	
<b>Volet Milieux aquatiques</b>								
Restauration berges (clôtures, abreuvoirs)	240122	22 000	22 000	60%	13 200	0	13 200	
Restauration ripisylve	240122	50 000	50 000	40%	20 000	0	20 000	
<b>TOTAL milieux aquatiques</b>		<b>72 000</b>	<b>72 000</b>	<b>46%</b>	<b>33 200</b>	<b>0</b>	<b>33 200</b>	

**La Tessoualle**

Désignation des actions	Code travaux	Subvention agence			Echéancier d'engagement (€)*		
		Coût prévisionnel (€)	Coût prévisionnel retenu (€)	Taux	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	2018 Avenant	2019 Avenant
Volet Milieux aquatiques							
Restauration cours d'eau	240122	44 013	44 013	60%	26 408	26 408	0
Restauration zones humides	240222	25 128	25 128	60%	15 077	15 077	0
<b>TOTAL milieux aquatiques</b>		<b>69 141</b>	<b>69 141</b>	<b>60%</b>	<b>41 485</b>	<b>41 485</b>	<b>0</b>

**Total avenant Milieux aquatiques 1 408 641 1 408 641 951 985 558 285 393 700**

## CT du BV MOINE SANGUEZE - Volet Pollutions Diffuses

Désignation des actions	coût prévisionnel (€)	Coût prévisionnel retenu (€)	Subvention agence		Echéancier d'engagements	
			Taux	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	2018	2019
<b>EPTB Sèvre Nantaise</b>						
Investissements agro environnementaux (18 01 23)	8 000	8 000	50%	4 000	-	4 000
<b>Chambre agriculture Pays de Loire</b>						
Etude limitation transferts (29 02 10)	32 148	32 148	80%	25 718	25 718	-
Total CT pollutions diffuses	40 148	40 148		29 718	25 718	4 000

Désignation des actions	coût prévisionnel (€)	Coût prévisionnel retenu (€)	Subvention agence		Echéancier d'engagements	
			Taux	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	2018	2019
<b>EPTB, CER49, Chambre agri pdL, CIVAM 49, GAB Anjou, Mission Bocage</b>						
Animation agricole (18 02 30)	36 558	36 558	60%	21 935	9 272	12 663
Conseils collectifs (18 02 30)	43 340	43 340	60%	26 004	13 116	12 888
Diagnostics d'exploitations (18 02 11)	58 500	58 500	80%	46 800	26 400	20 400
Accompagnements individuels (18 02 31)	31 500	31 500	60%	18 900	8 100	10 800
Total EG Pollutions diffuses	169 898	169 898		113 639	56 888	56 751

<b>Total avenant pollutions diffuses Moine Sanguèze</b>	<b>210 046</b>	<b>210 046</b>		<b>143 357</b>	<b>82 606</b>	<b>60 751</b>
---	----------------	----------------	--	----------------	---------------	---------------

<b>Total avenant contrat Moine Sanguèze</b>	<b>1 618 687</b>	<b>1 618 687</b>		<b>1 095 342</b>	<b>640 891</b>	<b>454 451</b>
---	------------------	------------------	--	------------------	----------------	----------------